

Section européenne Espagnol

vendredi 1er septembre 2017, par [Espagnol](#)

Savez-vous qu'il existe une section européenne espagnol au lycée ? Peut-elle contribuer à l'épanouissement de votre enfant ? Que peut-elle apporter au niveau du Baccalauréat et du Curriculum Vitae de votre enfant ?...

Section européenne Espagnol

Présentation

Les sections européennes ont pour objectif de favoriser l'ouverture européenne et internationale des établissements scolaires français du second degré.

La section européenne espagnol propose à des élèves, motivés par l'apprentissage de cette langue, un **enseignement** fondé sur les axes suivants :

- l'apprentissage renforcé de l'espagnol
- l'enseignement en espagnol d'une discipline non linguistique (DNL). Au lycée Emile Zola la DNL est l'**histoire-géographie**
- la connaissance approfondie de la culture hispanique et hispano-américaine

Organisation du cursus

Pendant trois ans, de la seconde à la terminale, l'option européenne permet de suivre un enseignement linguistique renforcé (1 heure par semaine d'espagnol) qui vient s'ajouter aux cours d'espagnol LV2, et deux heures hebdomadaires d'une **discipline non linguistique (DNL)** effectuée en langue étrangère par le professeur d'**histoire-géographie** habilité à dispenser cet enseignement.

De plus, l'organisation au cours de ces trois années d'un échange - qui peut prendre la forme d'un voyage, d'un appariement - permet de dynamiser le travail de cette **section espagnole** et de prendre une place particulière au sein du projet d'établissement.

A qui s'adresse cette section ?

La section européenne espagnol s'adresse essentiellement à des élèves motivés et intéressés par la langue espagnole et la culture hispanique et hispano-américaine et désireux d'approfondir en seconde, puis en première et **terminale L, ES ou S** les connaissances acquises au collège. Le dynamisme est une qualité très importante dans des cours qui vont régulièrement privilégier la pratique de l'oral.

Cette section s'adresse en priorité aux élèves ayant suivi en classe de 4^o et de 3^o un enseignement en section européenne. Mais cela n'est pas indispensable, la section européenne espagnol peut être intégrée sans avoir suivi ce cursus du collège, sur avis des professeurs de langue.

Pourquoi choisir une Section Européenne Espagnol ?

- Parler couramment l'espagnol, c'est se préparer pour l'avenir. L'espagnol est l'une des langues les plus parlées au monde. Elle est actuellement parlée dans le monde par près de 400 millions de personnes. Son expansion aux Etats-Unis est constante. Parler l'espagnol avec aisance et le comprendre sans difficulté, c'est se donner les moyens de communiquer avec les habitants de nombreux pays.
- Au baccalauréat, c'est la possibilité d'obtenir la « MENTION EUROPEENNE » reconnue au niveau européen. Avoir suivi cette option permet de prétendre à la mention « *Section Européenne* » sur le diplôme du Baccalauréat.
- Elle facilite l'accès aux universités étrangères notamment grâce à la reconnaissance du niveau de langue B1 obtenu dans le cadre de la certification en langues proposée aux élèves des sections

européennes.

- C'est un atout de premier choix en vue des classes préparatoires aux Grandes Écoles ou encore des Instituts d'Études politiques (IEP). (bon niveau en langue vivante assorti d'un bon bagage culturel).
- C'est un atout pour les BTS Commerce ou Tourisme.
- La mention européenne est la garantie pour un employeur sur un CV, d'un niveau de langue réel.

Existe-il des conditions pour obtenir la "MENTION EUROPEENNE" espagnol sur le diplôme du Baccalauréat ?

Deux conditions cumulatives sont requises :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante qui a porté sur la langue de la section (LV2 espagnol ou LV1 espagnol)
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne espagnol.

En quoi consiste l'évaluation spécifique

- Pour 20 % : une note de contrôle continu en section européenne.
- Pour 80 % : oral de DNL (discipline non linguistique). Au lycée Emile Zola la DNL est l'histoire géographie.

L'oral se compose de deux parties : un commentaire et explication de document(s) de DNL et un entretien libre, le tout exclusivement en espagnol.

L'évaluation est assurée par un professeur de la langue vivante de la section et, sauf impossibilité, par un professeur de la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue. Ces professeurs ne peuvent examiner leurs élèves de l'année en cours.

L'épreuve de DNL peut être prise comme option facultative au baccalauréat (et compter pour le baccalauréat et la mention européenne), ou être prise en plus des deux options facultatives (et compter seulement pour la mention européenne).



En savoir plus : [retrouvez la section européenne Espagnol dans la rubrique "du côté des enseignements"](#)